

ARRÊTÉ ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de la Ville de PONT-L'ÉVÊQUE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n° DEL20190129_17 du 29 janvier 2019 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté en date du 9 septembre 2019 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 15 septembre 2015,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2^E CLASSE

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
LAVEILLE Denis	Adjoint Technique	1 ^{er} octobre 2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Pont-l'Évêque, le 18 juin 2025

Le Maire,
Yves DESHAYES



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le

Signature de l'agent :